



Mémoire présenté

par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire Jacques-Cartier

dans le cadre de la consultation publique sur

le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

**par Chantal Rouleau, coordonnatrice
au nom du Conseil d'administration**

Juin 2004

Présentation de l'organisme :

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier est un organisme régional de concertation regroupant des représentants des groupes de citoyens, des groupes environnementaux, des industries, des municipalités et des organismes socio-économiques intéressés par l'avenir du Saint-Laurent. Le territoire du Comité ZIP Jacques-Cartier comprend les municipalités et arrondissements riverains depuis le pont Victoria à l'ouest jusqu'au confluent de la rivière des Prairies à l'est et couvre notamment la partie est de la Ville de Montréal.

Dans le contexte fortement urbanisé de la région de Montréal, notre mission est de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent et ses tributaires. Les préoccupations du Comité ZIP portent, entre autres, sur la réhabilitation et l'accessibilité au fleuve et à la rivière des Prairies, la prévention de la pollution des cours d'eau et la conservation des habitats.

Brève explication de l'intérêt porté au plan d'urbanisme :

Le Comité ZIP Jacques-Cartier considère très important que dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, soit inclus la protection et la mise en valeur des espaces verts et bleus et de veiller à maximiser la biodiversité, de favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et d'en assurer la pérennité afin de profiter d'un environnement sain pour tous les montréalais et montréalaises. L'accessibilité aux cours d'eau et le recouvrement des usages est une nécessité tout en préservant les écosystèmes et en faisant une gestion judicieuse des activités reliées à l'eau.

Les cours d'eau, les ruisseaux et les zones humides font l'objet de multiples attaques et nous sommes d'avis que le plan d'urbanisme doit préserver la biodiversité des milieux naturels humides, protéger les habitats de reproduction pour les poissons, la sauvagine et les plantes rares aquatiques, assurer une alimentation d'eau adéquate des marais et des derniers ruisseaux dans l'Est de Montréal particulièrement, et augmenter la superficie des milieux naturels protégés.

Des opinions de l'ensemble du projet :

Dans l'ensemble, les objectifs et les mesures de mise en œuvre qui sont rattachées à la question des espaces verts et bleus vont dans le sens d'une amélioration continue. Nous reconnaissons l'importance accordée à une protection adéquate, à la mise en valeur et à l'augmentation de la trame verte urbaine et que le projet de Plan d'urbanisme démontre un intérêt certain pour les espaces verts et bleus montréalais.

Toutefois, nous considérons qu'il manque souvent l'arrimage indispensable des actions à des mesures de mise en œuvre concrètes pour permettre l'atteinte des objectifs de protection et de verdissement visés par le Plan d'urbanisme.

Les préoccupations liées au projet :

Vocation du Parc Jean Drapeau

Le parc Jean-Drapeau situé sur le Territoire du Comité ZIP Jacques-Cartier, fait partie du patrimoine naturel et culturel montréalais qui doit être protégé et mis en valeur. Or, il existe actuellement une ambiguïté importante qui doit être levée pour y parvenir et une affirmation claire qui doit être faite, soit respectivement que le parc n'est pas un site de développement de méga événements commerciaux qui privatisent et empiètent sur les espaces verts, et que le parc est avant toute chose un espace vert et bleu voué à des usages de loisir pour la population montréalaise.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande à la Ville de :

- Confirmer la vocation de parc et placer la protection des espaces verts et bleus comme la première priorité à laquelle toute autre proposition est subordonnée.
- Redonner la gestion du parc au Service des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel de l'île.
- Renaturaliser les berges des îles et les rendre accessible au public et établir un parcours riverain.

Protection des milieux naturels privés

Le projet de la Politique de protection des milieux naturels démontre une volonté de vouloir préserver les derniers espaces naturels sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Il est bien démontré que ces espaces sont largement diversifiés malgré que certains milieux sont totalement ignorés, notamment les berges et les battures. Les objectifs et les axes d'intervention préconisés favoriseront cependant la protection mais aussi la restauration des milieux. Par contre, les mesures concernant la protection des cours d'eau doivent être clairement identifiés puisqu'on y observe encore des développements immobiliers (exemple : construction de résidences directement sur la berge près de la 54^e ave).

Dans ce sens, les membres du Comité ZIP Jacques- Cartier ont voté une résolution pour que soient intégrés dans la vision politique de la Ville de Montréal, les milieux naturels encore existants le long des berges dans l'Est de Montréal. Il nous importe aussi que soient réhabilités les derniers ruisseaux de notre territoire, une richesse à protéger.

Nous sommes d'avis qu'il est urgent de geler tout projet immobilier sur les terrains naturels de grande valeur jusqu'à ce que ces terrains fassent l'objet d'une protection concrète et définitive. Le Comité ZIP considère que la simple intégration à des écoterritoires ne garantit aucunement la protection des sites naturels privés qu'ils comprennent.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande à la Ville de :

- Mettre en place à très court terme un règlement de contrôle intérimaire interdisant tout développement sur les sites naturels privés répertoriés dans les écoterritoires tel que déterminé par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Augmentation de la superficie des espaces verts dans l'Est de Montréal

Cette partie de l'île est déficitaire en termes d'espaces verts. Il apparaît donc important que pour un principe d'équité pour tous les montréalais et montréalaises, des efforts particuliers soient faits dans cette partie de Montréal et que la superficie des espaces verts soit augmentée.

Les milieux naturels à protéger dans le secteur est de Montréal sont insuffisants. En plus des écoterritoires prévus dont «La coulée verte du ruisseau De Montigny» et «La trame verte de l'Est», il est nécessaire d'inclure les milieux naturels encore existants le long des berges qui sont mises en péril par la construction immobilière. Ce sont les derniers joyaux naturels représentatifs de notre milieu et méritent d'être protégés et restaurés.

Les îles Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné sont incluses dans l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny, tandis que l'île Bonfoin est incluse dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est mais l'île Haynes et la batture de Pointe-aux-Trembles sont complètement ignorées et devraient être incluses.

Les îles Haynes et Bonfoin constituent un ensemble qui ne peut être divisible. Autant l'une que l'autre ont besoin d'être protégées puisque ces îles représentent des habitats essentiels pour le développement des alevins. Les canaux du pourtour de l'île Haynes sont utilisés comme frayères en eau calme par plusieurs espèces de poissons. Ces îles sont sur la voie migratoire de l'Atlantique et sont principalement constituées de végétation herbacée haute.

La batture de Pointe-aux-Trembles se trouve sur la voie migratoire de l'Atlantique et est une zone d'ensemencement du maskinongé. Cette batture constitue l'une des dernières frayères en eau calme du fleuve Saint-Laurent à proximité de la rive. Celle-ci est constituée de marais riverains et d'herbiers aquatiques soumis aux inondations printanières. Elle constitue une aire d'alimentation pour plusieurs espèces aquatiques et coloniales.

Sur les berges du Saint-Laurent dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, on y observe encore des constructions domiciliaires ce qui implique du déboisement à proximité de la berge. Afin de préserver le caractère insulaire de l'est de Montréal, il est essentiel de sauver les quelques berges naturelles, celles-ci doivent être protégées puisqu'elles constituent la dernière fenêtre sur le fleuve.

Les cours d'eau présents dans l'est de Montréal, nos derniers ruisseaux, doivent être protégés par des mesures spécifiques qui ne sauraient faire l'objet de concertation. Ces milieux doivent, au contraire, être restaurés afin d'améliorer la qualité des eaux de la rivière des Prairies et conséquemment du fleuve Saint-Laurent.

Le secteur Est de l'île de Montréal demeure sous-développé en matière d'écoterritoire. Comme il ne reste plus beaucoup d'espaces naturels, il est essentiel de concentrer nos efforts afin de sauvegarder les derniers joyaux de notre patrimoine naturel, en l'occurrence l'île Haynes, la batture de Pointe-aux-Trembles, les milieux naturels le long des berges du Saint-Laurent et les cours d'eau, tels que le ruisseau de Montigny, le ruisseau Pinel, la Coulée Grou et le Marais de la Pointe-aux-Prairies.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande à la Ville de :

- Créer de nouveaux espaces verts en restaurant des sites
- Protéger les îles, les battures et les milieux naturels le long des berges
- Favoriser les actions assurant la qualité de l'eau acceptable pour le recouvrement des usages en rives dans l'Est de Montréal, tel que la baignade, le canotage, etc.
- Augmenter de manière significative les accès au fleuve et à la rivière des Prairies
- Protéger et restaurer les derniers ruisseaux dans l'est de Montréal

Île Sainte-Thérèse

L'Île Sainte-Thérèse ne se trouve pas sur le territoire de la Ville de Montréal mais est inclus dans le territoire du Comité ZIP Jacques-Cartier. Sa situation géographique très proche des rives montréalaises et son accessibilité par navette fluviale possible depuis Montréal donne à cette île un potentiel important d'espaces verts et bleus dans l'Est, et de parc public. Ce site offre un potentiel inestimable pour le réseau Bleu de Montréal.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande à la Ville de :

- S'engager à faire les démarches auprès de Varennes et du Ministère des ressources naturelles pour en faire un parc.

Les Parcs

Les parcs montréalais représentent un patrimoine vert pour la population montréalaise dont il faut assurer la pérennité. Outre leur intérêt majeur du point de vue social (lieu de loisir et de rencontres) et paysager, les parcs sont des éléments incontournables pour contrer les effets environnementaux néfastes de l'urbanisation (notamment par la

captation des poussières et des polluants atmosphériques, la diminution de la température ambiante et la percolation de l'eau de pluie dans le sol). D'autres part, certains espaces verts comme les Parcs-Nature ont souvent une forte composante de forêts naturelles alors que d'autres espaces sont de vastes espaces souvent gazonnés et parsemés d'arbres ce qui commande des actions différentes.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande de :

- Préserver les milieux naturels présents à l'intérieur des parcs et s'assurer d'un aménagement qui maintienne l'intégrité et la pérennité de ces précieux milieux naturels urbains.
- Aménager rapidement les parcs-nature encore non accessibles au public tout en protégeant le milieu naturel.
- Créer de nouveaux parcs, notamment un parc linéaire tout le long du ruisseau de Montigny et un grand parc dans l'ancienne carrière Miron.
- Agrandir certains parcs existants, notamment le Parc-Nature de Pointe-aux-Prairies (bois des Capucins).
- Confirmer la vocation «espaces verts» des parcs montréalais pour leur assurer une véritable protection et empêcher l'appropriation de ces espaces à des fins de construction d'infrastructures qui devraient être prévues à l'extérieur de ces zones vertes.
- Planter des arbres au pourtour des terrains de jeux et terrains sportifs pour créer ainsi des zones d'ombre pour augmenter le confort des spectateurs et autres utilisateurs.
- Obliger les contrevenants à remettre en état les espaces verts détruits de façon illicite dans le cadre de la Politique de l'arbre.

Les espaces riverains

Le caractère insulaire de Montréal est malheureusement peu perçu par la population montréalaise en raison de la carence majeure d'accès publics visuels et physiques aux plans d'eau et cela particulièrement dans l'Est de Montréal à cause notamment du contexte industriel. Le Comité ZIP Jacques-Cartier considère qu'il est urgent de renverser cette tendance et de redonner l'accès au Fleuve aux montréalais et aux montréalaises .

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande de :

- Faire valoir systématiquement le droit de préemption de la Ville (quand un terrain en rive est mis en vente, il devrait en premier lieu être proposé à la Ville)
- Rendre conforme les règlements des arrondissements avec la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec pour une obligation minimale de protéger une bande riveraine de 10 ou 15 mètres.
- Aménager des lieux de baignade (plages et pontons) et des accès locaux à l'eau en bout de rue, aux endroits où le programme QUALO permet de dire que la qualité de l'eau en rive est suffisante pour de tels usages.

- Mettre tout en œuvre pour corriger les infrastructures déficientes (raccordements croisés) causant de la pollution de l'eau et limitant le recouvrement des usages

Les cours d'eau et milieux humides

La plupart des cours d'eau de l'île ont disparu aujourd'hui. Il n'en reste que sept sur l'île de Montréal et quatre sur l'île Bizard. Le Comité ZIP Jacques-Cartier considère donc qu'il est urgent d'assurer la protection totale des derniers cours d'eau montréalais. Dans un second temps, dans une vision environnementale à moyen terme, il serait pertinent d'augmenter le nombre de ruisseaux montréalais.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande de :

- Assurer la protection totale et la viabilité de tous les derniers ruisseaux encore non canalisés et de leurs berges.
- Établir un plan de restauration pour certains anciens ruisseaux importants aujourd'hui canalisés.
- Assurer la protection de la batture de Pointe-aux-Trembles qui représente un site écologique très important.

Îles et îlots de l'archipel montréalais

Montréal est une île, elle-même entourée d'îles et d'îlots de grande valeur écologique qui ne bénéficient pas tous d'une protection suffisante ou qui sont soumis à des pressions importantes, notamment résidentielles. Le Comité ZIP Jacques-Cartier considère qu'il faut assurer l'intégrité de l'ensemble de l'archipel montréalais.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande à la Ville de :

- Assurer la protection et l'intégration de l'ensemble des îles et îlots entourant Montréal dans le réseau bleu montréalais.

Complexe et village olympique

- S'assurer que les activités récréotouristiques ne compromettent pas l'intégrité des espaces verts du secteur.
- Reboiser le parc Maisonneuve.
- Préserver intégralement le boisé jouxtant les Pyramides dans sa partie nord.

Les eaux usées

La qualité des eaux usées rejetées au Fleuve est une priorité majeure issue des consultations publiques données par le Comité ZIP Jacques-Cartier et une composante importante dans le dossier de l'environnement pour plusieurs raisons : à la fois pour

maintenir un écosystème aquatique en santé autour de Montréal et en aval, pour assurer une bonne qualité des prises d'eau potable, et pour permettre le développement d'usages récréatifs tels que la baignade et le canotage. La Ville de Montréal doit fournir les efforts nécessaires pour améliorer rapidement et de façon soutenue la qualité des eaux usées rejetées au Fleuve.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande à la Ville de :

- Associer un échéancier à court terme de réalisation aux moyens de mise en œuvre, pour régler spécifiquement les problèmes de raccordements croisés, de mauvais fonctionnement de fosses septiques et des cas de non raccordements.
- Réduire à la source la quantité d'eau de pluie qui se retrouve dans le réseau d'égout en favorisant la percolation dans le sol, le verdissement d'espaces minéralisés et la plantation d'arbres.
- Intégrer la notion de récupération des usages en rive pour la population montréalaise (ex. : baignade et canotage) à l'importance et à l'urgence d'agir dans ce domaine.
- S'assurer de procéder à la désinfection des eaux usées traitées à la station d'épuration de Montréal

1.1.1- Sols contaminés

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande à la Ville de :

- Cartographier les sites contaminés, effectuer le suivi de l'évolution de leur décontamination et diffuser les résultats.
- Intégrer un volet de réhabilitation et de revégétalisation de certains de ces espaces à des fins d'espaces verts et de percolation des eaux de pluie pour désengorger le réseau d'égout.